



REPUBLIKAN' I MADAGASIKARA
Fitaviana - Tanindrazana - Fandrosoana
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

SECRETARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES MATÉRIELS ADMINISTRATIFS, DES TRANSPORTS ET TRANSITS ADMINISTRATIFS (SMATTA)

ORDRE DE ROUTE

→ Qu'est-ce qu'un ordre de route ?

Un ordre de route est une feuille de déplacement mentionnant l'itinéraire à parcourir, l'indication des localités visitées, les délais de route et en toutes lettres le jour et l'heure de départ.

→ Qui sont concernés ?

Les fonctionnaires, les magistrats de l'État, les agents employés par l'État, les collectivités territoriales et les organismes publics sont concernés par ce document.

→ Quelles en sont les conditions ?

L'ordre de route est attribué en cas de déplacement temporaire intérieur et déplacement définitif ordonné par le Gestionnaire d'activité, et dans le cas échéant, le supérieur hiérarchique.

→ Quelles est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité en dix (10) jours.

📎 Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour obtenir un ordre de route sont les suivantes :

Si Visa Ordres de route au départ :

Ordre de Route original, individuel, pour un (1) déplacement, mentionnant les informations obligatoires suivantes :

Concernant l'OR :

- ✓ Signature, nom, grade, qualité de celui qui a donné l'ordre de mission (GAC)
- ✓ N° ordre de route
- ✓ Date de délivrance de l'OR
- ✓ Côté et paraphé
- ✓ En-tête ou Timbre de service

Concernant l'agent ordonné à effectuer la mission :

- ✓ Nom et prénoms, grade ou emploi
- ✓ IM ou CIN (ECD)
- ✓ Indice

Concernant le Trajet :

- ✓ Lieu de départ, de passage intermédiaire (éventuellement), de destination,
- ✓ Objet de la mission
- ✓ Nombre de jour de déplacement (prévisionnel)
- ✓ Numéro d'immatriculation du véhicule administratif (cas d'un chauffeur)
- ✓ Date et heure de départ

Si Visa de Passage / Destination :

- ✓ Ordre de Route visé au départ, mentionnant les informations obligatoires suivantes :
 - Lieu de passage ou Destination
 - Dates et heures d'arrivée et du départ
- ✓ CIN originale ou Permis de conduire original

Si Visa de Régularisation :

- ✓ Ordre de Route visé à destination, mentionnant les informations obligatoires, certifié si la durée de mission est supérieure à 3 jours
- ✓ Note explicative ou demande de régularisation, signée par le signataire de l'OR (GAC), mentionnant les noms et prénoms, IM, numéro de l'OR, motifs du retard, adressée au Chef de SMATTA

Chef du Service des Matériels Administratifs, des Transports et Transits Administratifs (SMATTA)



Immeuble du Ministère de l'Économie et des Finances
Antananarenina - Porte 276



smatta.dpe@dgfag.mg



032 11 066 46